

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

DECIDE

Article 1 : Il est créé, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'au 31 décembre 2026, une unité Ad hoc intitulée « Laboratoire de Biosciences et Bioingénierie pour la Santé ».

Article 2 : Cette Unité Ad hoc est référencée pour l'Inserm : UA13.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

CEA Grenoble
17, avenue des Martyrs
38 054 Grenoble Cedex 9 – France

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale d'Auvergne Rhône Alpes.

Article 5 : Madame Marie-Odile FAUVARQUE est nommée directrice de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Article 6 : Le renouvellement de cette unité pourra être décidé après évaluation par un comité ad hoc mis en place par les parties.

Article 7 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.